

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à la simple question Hadrien Buclin –**  
**Présence du loup dans le canton : des informations plus précises seraient utiles (22\_QUE\_32)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*Pour répondre de manière la plus adéquate possible à la présence du loup dans le canton, des informations précises sont utiles. Or, ces informations semblent parfois faire défaut, aussi bien s'agissant du comportement des meutes que de la vie des troupeaux. Entre autres, il ne semble pas être possible de connaître le nombre de veaux, bovins et moutons perdus à l'alpage chaque année hors attaques du loup (accidents, maladies, disparitions, etc.). Le Conseil d'État peut-il communiquer des chiffres à ce sujet, notamment sur la base des indemnités perçues ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

Il convient préalablement de préciser que les seules informations disponibles proviennent de la banque de données fédérale sur le trafic des animaux (BDTA) et peuvent être consultées sur le site internet d'Identitas.

Les chiffres d'animaux périés dans les unités d'élevage dans la zone d'estivage à disposition ne différencient toutefois pas les pertes en fonction de l'âge des bêtes ou des causes de mort (prédation, accident, maladie, vêlage, etc.). Les animaux perdus sur une des 628 exploitations d'estivage, hors attaques de loup, ne font pas l'objet d'indemnités étatiques et ne sont donc pas recensés en tant que tel.

Dès lors, le Conseil d'Etat apporte les éclaircissements suivants :

Le loup est de retour en Suisse depuis plus de 25 ans et a été observé pour la première fois en 2007 dans le Canton de Vaud. Sa population est en augmentation constante depuis 2017, année durant laquelle 2 loups ont été recensés sur territoire vaudois. Une première meute est apparue en 2019 dans la chaîne du Jura, représentant 6 loups. En 2022, ce sont au moins 26 loups qui sont présents dans le canton, dont deux meutes établies dans le Jura, 1 loup isolé dans les Alpes et 1 loup isolé dans la Broye.

Dans le canton de Vaud, plus de 95 % de la surface estivée l'est par des troupeaux de bovins. Entre 39'000 et 42'000 bovins sont détenus dans la région d'estivage chaque année. Les pertes de bovins pour les différentes causes de mort mentionnées ci-dessus s'élèvent à 1.5-2%.

Depuis 2020, Identitas recense également les données relatives aux ovins. Entre 1400 et 1800 moutons et brebis sont détenus dans la zone d'estivage chaque année. Les pertes globales varient entre 3 et 4%, y compris les moutons prédatés par le loup qui représentaient 46% des pertes en 2021.

Quant aux chiffres globaux d'animaux prédatés par le loup, on constate l'augmentation suivante : en 2020, 3 animaux ont été prédatés par le loup (2 moutons, 1 jeune bovin) ; en 2021, ce sont 60 animaux (32 moutons, 7 chèvres, 21 jeunes bovins) ; en 2022, 62 animaux ont été prédatés et 11 blessés (parmi les animaux morts : 27 moutons, 10 chèvres, 24 jeunes bovins).

Dans les zones de recensement du loup, une forte augmentation (plus de 2000 %) du nombre d'animaux prédatés par le loup a ainsi été observée entre 2020 et 2022. Cet été, certains alpages ont connu jusqu'à deux pertes dues aux attaques de loup. En outre, ces attaques provoquent des dégâts indirects aux bovins comme des avortements, des blessures aux pieds ou une diminution de la production de lait ou de viande.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat constate que la présence du loup contribue de manière croissante aux pertes observées sur les alpages de notre Canton et engendre une pression accrue pour les animaux de rentes estivés.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 novembre 2022.

La présidente :

Le chancelier :

*C. Luisier Brodard*

*A. Buffat*